



**AVENANT N° ... A L'ACCORD CADRE DE COOPERATION
ENTRE
L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR (Sénégal)
ET**

.....
CONCERNANT (*Préciser les disciplines ou champ d'activités*).

Considérant le souhait de et de (*Préciser l'établissement ou structure de l'UCAD qui a initié l'avenant*) d'établir des relations de coopération scientifique, d'enseignement et de recherche dans les différents domaines de leurs activités, les deux Institutions conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent avenant à l'accord cadre est destiné à organiser les échanges entre les contractants, notamment dans les domaines

ARTICLE 2

La collaboration porte sur les domaines suivants :

I.

ARTICLE 3

(Décrire dans les détails les programmes, projets et activités à réaliser : Titre, Genèse, Buts et objectifs, Planification, Moyens nécessaires, Responsabilités et Droits de chaque partie, ...)

ARTICLE 4

(Préciser les modalités de reconduction, d'amendement et/ou de dénonciation des termes de cet avenant).

ARTICLE 5ⁱ

Ce présent avenant est rédigé en français en quatre exemplaires originaux, chacun des exemplaires faisant également foi.

Fait à Dakar, le

Fait à, le

**Le Recteur de l'Université Cheikh Anta
DIOP de DAKAR**

Le de

Pr Ahmadou Aly MBAYE

.....

Le Doyen/Directeur.....

Le.....

.....

.....

**AVENANT N° ... A L'ACCORD CADRE DE COOPERATION
ENTRE
L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR (Sénégal)
ET**

.....
CONCERNANT (*Préciser les disciplines ou champ d'activités*).

Considérant le souhait de et de (*Préciser l'établissement ou structure de l'UCAD qui a initié l'avenant*) d'établir des relations de coopération scientifique, d'enseignement et de recherche dans les différents domaines de leurs activités, les deux Institutions conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent avenant à l'accord cadre est destiné à organiser les échanges entre les contractants, notamment dans les domaines

ARTICLE 2

La collaboration porte sur les domaines suivants :

II.

ARTICLE 3

(*Décrire dans les détails les programmes, projets et activités à réaliser : Titre, Genèse, Buts et objectifs, Planification, Moyens nécessaires, Responsabilités et Droits de chaque partie, ...*)

ARTICLE 4

(*Préciser les modalités de reconduction, d'amendement et/ou de dénonciation des termes de cet avenant*).

ARTICLE 5ⁱⁱ

Ce présent avenant est rédigé en français en six exemplaires originaux et en en six exemplaires originaux, chacun des exemplaires faisant également foi.

Fait à Dakar, le

Fait à, le

**Le Recteur de l'Université Cheikh Anta
DIOP de DAKAR**

Le de

Pr Ibrahima THIOUB

.....

Le.....

Le.....

.....

.....

ⁱ Cette formulation de l'article 5 convient dans le cas où les deux parties contractantes sont francophones. En effet, les accords et avenants sont rédigés dans les langues de travail des deux parties.

ⁱⁱ Cette formulation de l'article 5 convient dans le cas où les deux parties contractantes ne sont pas toutes francophones. En effet, les accords et avenants sont rédigés dans les langues de travail des deux parties.